



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENTS ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS** est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024, adoptait les règlements suivants :

Les deux premiers règlements sont en vigueur pour l'exercice financier 2025.

- **Règlement 473-2025 fixant les taux et les tarifs de la taxation pour l'exercice financier 2025**
- **Règlement 474-2024 fixant les tarifs pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité et les tarifs en matière d'urbanisme pour l'exercice financier 2025**
- **Règlement 416-03-2024 amendant le Règlement 416-2015 concernant la prévention des incendies sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur**
- **Règlement 460-01-2024 amendant le Règlement 460-2017 décrétant un taux distinct sur les mutations immobilières pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$**

Les règlements seront actuellement disponibles sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

**FAIT À SAINT-SAUVEUR**, ce 20 décembre 2024.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, M. A., OMA